



## Disparition d'objet après décès

Par **bruno72000**, le **27/01/2019** à **16:40**

bonjour

suite au décès de mon père, dont je n'avais plus de nouvelles depuis 40 ans, le notaire m'a contacté étant le seul héritier réservataire.

je suis allé à son domicile, afin de prendre des papiers afin de clore certains contrats, et quand j'ai ouvert la porte je me suis aperçu que le domicile avait été fouillé, il y avait un désordre digne d'un cambriolage.

j'ai rapidement contacté un cousin qui habite à proximité et qui était très proche de mon père, nous avons fait un rapide inventaire et nous nous sommes aperçus que tous les bijoux, de la vaisselle, une télé et d'autres objets avaient disparus.

mon père avait une aide ménagère, j'ai donc pris contact avec elle afin de savoir ce qu'il s'était passé, elle m'a alors indiqué que ma tante était venue le lendemain du décès de mon père et avait fait main basse sur les dits objets.

ne connaissant pas cette personne je me demande quelle est la procédure à suivre, pouvez-vous me conseiller?

merci de vos réponses

Par **morobar**, le **27/01/2019** à **18:01**

Bonjour,

Dépôt de plainte pour vol.

A titre amiable vous pouvez la contacter afin qu'elle restitue les objets en question avant votre

dépôt de plainte le même jour.

Par **bruno72000**, le **27/01/2019** à **18:05**

merci de votre réponse